



---

## **Plan en 10 points pour une politique climatique et énergétique du PS efficace et socialement équitable**

Le Congrès adopte le « plan en 10 points » présenté ci-dessous au titre de base contraignante pour la campagne électorale de 2023 quant au thème « Sécurité de l'approvisionnement et crise climatique »

### **Objectif :**

Ce plan en 10 points vise à définir l'orientation fondamentale du PS en matière de crise énergétique et climatique pour les années à venir. Avec notre initiative pour un fonds climat, nous cherchons à financer un approvisionnement énergétique basé entièrement sur les énergies renouvelables ainsi que la mise en œuvre de la politique climatique. Ce plan en 10 points fournit le programme concret à suivre pour atteindre ces objectifs.

### **Rendre possible ce qui est nécessaire !**

En ces temps de grande incertitude due à la crise climatique, à la pénurie d'énergie et à l'explosion des prix, on observe aussi une forte demande pour la mise en place de mesures concrètes à court et moyen terme, réalisables et efficaces. Voilà pourquoi nous proposons le présent plan en 10 points, qui conjugue des objectifs climatiques et énergétiques clairs pour les années 2030 et 2040 avec des mesures concrètes à court et moyen terme pour atteindre les objectifs climatiques tout en renforçant la cohésion sociale, en soutenant l'économie et l'emploi, en réduisant le gaspillage des matières premières et en n'imposant pas aveuglement et de force la transformation du système énergétique au détriment de l'environnement et de la nature.

#### **1. Nos objectifs**

- Nous respectons le budget CO<sub>2</sub> (par rapport à l'objectif de 1,5°C). En clair : une trajectoire linéaire de réduction des émissions de CO<sub>2</sub> jusqu'en 2040 est impérative.
- Plan de développement rapide de l'énergie renouvelable : d'ici à 2030 : + 30 Twh/an ; d'ici à 2040 : + 50 TWh/an, en particulier 25 TWh/an d'électricité d'hiver.
- Réduction de la consommation d'énergie grâce à l'augmentation de l'efficacité énergétique par habitant-e, par entreprise, par bâtiment, etc.

#### **2. Renforcer le service public – développer le système d'approvisionnement en électricité**

- La sécurité de l'approvisionnement en électricité – production, distribution et stockage – est une tâche publique partagée par la Confédération, les cantons et les communes, qu'ils peuvent également confier à leurs entreprises énergétiques.
- Ils peuvent à cet effet créer d'autres entreprises publiques ou participer à leurs activités.

- Concentration sur la sécurité d'approvisionnement : la sécurisation de l'approvisionnement en électricité concerne la production, le réseau et le stockage. Il faut édicter très rapidement des directives claires pour le commerce de l'électricité et du gaz jusqu'en 2040.
- Notre système énergétique doit être planifié et organisé : clarification du rôle des pouvoirs publics (Confédération, cantons, communes) et des entreprises énergétiques existantes.
- Encouragement avisé des nombreux petits nouveaux producteurs d'électricité photovoltaïque et de leurs réseaux de quartier – *power from the people* – grâce à un cadre légal équitable pour le financement, les tarifs de rachat, les taxes d'utilisation du réseau, etc.
- Concurrence là où c'est possible – contrôle et garanties de l'État là où c'est nécessaire.
- Observation et suivi attentifs pour pouvoir prendre des mesures correctives.

### **3. Transformer le système énergétique de manière socialement acceptable**

- La transformation doit être conçue de manière à atténuer les disparités sociales au lieu de les accentuer.
- Les explosions des prix de l'énergie dues à des « perturbations du marché » lors de la transformation énergétique doivent être évitées, corrigées et/ou atténuées/compensées pour les entités touchées économiquement (individus, entreprises).
- La transformation énergétique doit placer la création de valeur (investissements et emplois) en Suisse au cœur de ses priorités.
- Pour une transformation rapide, il faut lancer et financer des programmes de reconversion professionnelle à grande échelle.
- Chauffage issu de sources renouvelables pour les bâtiments sans frais supplémentaires pour les locataires.

### **4. Efficacité globale dans le développement de la production d'électricité : ne réaliser que les projets bien conçus – il y en a plus qu'assez**

- Développement rapide des projets d'énergie renouvelable qui peuvent être mis en place et fonctionner à moindre coûts économique, écologique et paysager, et qui peuvent être facilement démantelés par la suite.
- Les projets entraînant des dommages écologiques importants et non réversibles, des délais de réalisation longs et des coûts d'investissement élevés ne doivent pas être poursuivis.
- Accorder une priorité élevée à l'électricité destinée à la consommation hivernale, à la capacité de stockage et à la vitesse de mise en place.
- Procédures d'enchères avec prix minimal et « *contract for difference* ».

### **5. Développer massivement et rapidement les énergies photovoltaïque et éolienne**

- Mettre fin à la préférence marquée pour l'énergie hydraulique (trop chère et pas assez écologique).

- Objectifs de développement beaucoup plus élevés pour le photovoltaïque (d'ici à 2035 : + 32 TWh/an ; d'ici à 2040 : + 45 TWh/an), avec une forte concentration sur l'électricité destinée à la consommation hivernale (modules photovoltaïques plutôt verticaux/bifaciaux et sans brouillard au-dessus de 2000 m), en combinaison avec des technologies de stockage décentralisées.
- Obligation d'utiliser l'énergie solaire pour tous les nouveaux bâtiments (résidentiels, tertiaires, commerciaux et industriels) et les éléments d'infrastructure (parkings, autoroutes, barrages, etc.) à partir de 2024, et pour les anciens bâtiments qui s'y prêtent à partir de 2030.
- Pas de procédure d'autorisation pour les petites installations dans les zones d'habitation – seule la protection des monuments cantonaux ou nationaux prévaut.
- Raccourcissement substantiel des procédures d'autorisation pour les grandes installations d'énergie renouvelable.
- La Confédération et les cantons garantissent des prix d'achat sûrs et des tarifs de rachat couvrant les coûts.
- Extension du réseau, tarifs de réseau équitables pour les installations photovoltaïques dans les quartiers et pour le stockage local (pour les cycles courts : batteries telles que les accumulateurs de batterie de quartier ; pour les cycles longs : dispositifs de stockage à long terme, par exemple énergie hydraulique, méthanol, etc.)

## **6. Programme de remplacement du chauffage des bâtiments**

- Interdiction immédiate des nouvelles installations thermiques à énergie fossile (pour le chauffage des locaux, l'eau chaude et la chaleur industrielle) dans les nouvelles constructions ainsi qu'en remplacement d'installations thermiques fossiles existantes.
- Interdiction immédiate de renouveler les installations de chauffage à énergie fossile.
- Interdiction d'exploiter les installations thermiques fossiles existantes à partir de 2035.
- Encourager le passage à un chauffage basé sur des énergies renouvelables dans les bâtiments grâce à la taxe sur le CO<sub>2</sub>.
- N'autoriser les systèmes de pompes à chaleur (PAC) qu'à partir d'un rendement annuel de 4 (c'est-à-dire, en règle générale, pas de systèmes de PAC air-air si des solutions plus efficaces sont possibles).
- Développer massivement le chauffage de proximité et à distance dans les villes et les agglomérations ; rendre obligatoire l'utilisation des rejets thermiques (ou rejets de chaleur).
- Réduction des pics de consommation et concentration sur la production hivernale : éliminer rapidement le chauffage et le chauffe-eau à résistance électrique ou les compenser directement par du photovoltaïque local.

## **7. Écologiser les transports (décarboner et décélérer)**

- Tous les moyens de transports publics seront neutres en termes de gaz à effet de serre (GES) d'ici à 2030.

- Nouvelle répartition des surfaces de circulation dans les zones d'habitation entre la mobilité douce / les transports publics et le trafic individuel motorisé (extension des pistes cyclables, déclassement des routes de quartier pour les loisirs de proximité, le vélo et les piétons).
- À partir de 2030, seules les voitures électriques énergétiquement efficaces seront autorisées comme nouveaux véhicules (consommation d'énergie maximale de 10 kWh/100 km) ; à partir de 2040, interdiction de toutes les voitures de tourisme et de tous les camions à essence et à diesel.
- La Confédération et les cantons encouragent le développement rapide de l'infrastructure de recharge (surtout bidirectionnelle).
- Mettre fin à la préférence accordée au trafic aérien, par exemple en soumettant les billets d'avion à la TVA et à la taxe sur le CO<sub>2</sub>, en s'engageant au niveau international pour une taxe sur le kérosène et en encourageant la transition vers le rail.
- Développer les systèmes de transports publics intelligents et encourager le changement de mode de transport dans les agglomérations, à la campagne et en montagne (transports publics durables et efficaces en termes de surface, trafic piéton et cycliste, offres de partage, « Mobility as a Service » et utilisation de chaînes d'itinéraires intermodales).

## **8. L'industrie, l'élimination des déchets, les arts et métiers ainsi que les services auront un bilan de zéro émission nette d'ici à 2040**

- Les conventions de prestations conclues avec les grands consommateurs de l'industrie et du secteur des services, qui les déchargent de la taxe sur le CO<sub>2</sub>, doivent être assorties des objectifs clairement formulés de ne plus produire que 50 % d'émissions de gaz à effet de serre au maximum d'ici à 2030 et d'atteindre zéro émission nette de gaz à effet de serre d'ici à 2040.
- Des efforts particuliers (conseil, promotion) en vue de réduire les émissions de gaz à effet de serre et la consommation d'énergie électrique des PME sont nécessaires.
- Agriculture respectueuse du climat : nous développons un programme global pour rendre l'agriculture plus respectueuse des animaux, de la biodiversité et du climat. Les émissions de gaz à effet de serre restantes seront, à partir de 2040, compensées à 100 % au moyen de la capture du carbone (ou d'autres technologies de réduction du CO<sub>2</sub>), et les coûts seront répercutés sur les produits conformément au principe du pollueur-payeur.
- Économie circulaire des matériaux : l'économie des matériaux et des biens doit être progressivement transformée en une économie circulaire d'ici 2040, notamment pour les matériaux de construction, les batteries et les cellules solaires et leur recyclage, dans le but d'augmenter massivement l'efficacité des matériaux et de réduire très nettement les déchets destinés à l'incinération des ordures ménagères (Uiom) d'ici 2040.
- Des plans clairs de réduction des gaz à effet de serre pour tous les processus industriels techniques avec des objectifs nets de zéro d'ici 2040, en particulier pour les stations d'épuration des eaux usées (+ biogaz) et les décharges. Pour les Uiom, des technologies de capture et de stockage du carbone doivent être développées et mises en œuvre d'ici 2040.
- Programmes de soutien pour les technologies clés, telles que les technologies de capture et de stockage du carbone, le gaz de synthèse vert, etc., dans le but de développer les compétences industrielles.

- L'industrie, les arts et métiers et le secteur des services doivent lancer, en collaboration avec la Confédération, les cantons, les écoles professionnelles et les hautes écoles spécialisées, un programme d'impulsion pour une croissance ciblée de la reconversion professionnelle, de la formation et du perfectionnement des spécialistes dans le domaine des énergies renouvelables et de l'efficacité énergétique.

## **9. Efficacité énergétique – réduire la consommation d'énergie**

- Augmentation rapide de l'efficacité électrique dans l'utilisation actuelle : toutes les entreprises de transport ferroviaire (ETF) doivent augmenter l'efficacité électrique de 2 % par an dans leur zone de desserte pour les utilisations actuelles.
- Accélérer le programme d'amélioration de l'efficacité énergétique de l'industrie, des arts et métiers et des services :
  - d'ici à 2030, réaliser 50 % du potentiel d'économies connu aujourd'hui par entreprise, produit, bâtiment ou poste de travail.
  - d'ici à 2040, réaliser 100 % du potentiel d'économies connu aujourd'hui par entreprise, produit, bâtiment ou poste de travail.
  - accompagner le tout de solides programmes de suivi.

## **10. Stratégie nucléaire – NON MERCI**

- Un potentiel de dommages écologiques et sociaux trop important (voir les cas de Fukushima et de l'Ukraine).
- Planification du remplacement de l'électricité produite par les centrales nucléaires : plus d'électricité produite par les centrales nucléaires d'ici à 2030 (importations comprises).
- Beaucoup trop chère et beaucoup trop peu sûre (voir la France et le Royaume-Uni).
- Dépendance massive de l'étranger (Russie).
- Technologie totalement immature dans les centrales nucléaires « de nouveau type ».
- Beaucoup trop tard.
- Problème des déchets non résolu ; très coûteux pour les générations futures, qui n'en tireront aucun bénéfice.